

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2011

PRESENTS : MM. Lescoules, Dussutour, Dhoudain, Castagné, Le Borgne, Bareilles, Carrère, Gangnet, Mmes Pourtet, Houle, Pontiers, Lauberton

ABSENTS : M. Pérès (procuration à M. Dussutour)
M. J D Haurine (procuration à M. Lescoules)

Aucune observation n'étant formulée sur les deux comptes rendus précédents, on procède à l'examen de l'ordre du jour.

1) Réforme de l'intercommunalité : Position du conseil municipal de Luz sur la proposition de schéma de coopération intercommunale de Monsieur le Préfet.

Monsieur le maire explique qu'à l'origine la date butoir fixée par monsieur le Préfet était le 21 juillet 2011, faute de quoi la proposition serait réputée acceptée par les communes. Cette date a été reculée mais le conseil municipal était déjà fixé.

Monsieur le maire explique la proposition du Préfet qui souhaite qu'il n'y ait qu'une communauté de communes sur le canton de Luz par fusion des deux communautés de communes existantes : la communauté de communes de Gavarnie-Gèdre et la communauté de communes du Pays Toy.

La fusion de deux communautés de communes impose de droit le transfert à la nouvelle communauté de communes des compétences obligatoires prises par chaque communauté de communes fusionnée, sans possibilité ultérieure d'abandon.

La communauté de communes de Gavarnie-Gèdre a dans sa compétence économique obligatoire l'exploitation et la gestion de la station de ski, c'est d'ailleurs là une des raisons de sa constitution.

De ce fait la compétence ski, avec les trois stations de ski, serait obligatoirement transférée à la communauté de communes cantonale.

Monsieur le maire refait un état des 3 stations de ski existantes, avec leurs difficultés (dette de Gavarnie-Gèdre envers Altiservice ; subventions d'équilibre versées par les communes membres du SIVOM de l'Ardiden), leurs projets (liaisons téléportées entre Luz et Cauterets – gros investissements phasés sur 10 ans sur le Grand Tourmalet), leurs gestions totalement différentes (Altiservice – Sivu – Sivom – N'Py...).

Par ailleurs en raison essentiellement de la gestion du Tourmalet, Bagnères de Bigorre souhaite que Barèges et Sers adhèrent à leur communauté de communes avec Campan.

Bref, la situation est très complexe.

Monsieur le maire donne ensuite lecture de différentes prises de position pour éclairer le débat et pour que chacun se positionne avec le maximum d'éléments de réflexion :

- lecture de la motion du conseil général, prise par délibération :
Le Conseil Général regrette dans ce texte l'absence de concertation avec les services de l'Etat, l'étroitesse des délais, l'absence de simulations financières sur la fiscalité alors que les décisions à prendre sont très lourdes de conséquences. Le Conseil Général demande un report de la date.
- lecture de la lettre de la députée madame Chantal Robin-Rodrigo :
Celle-ci dénonce une volonté recentralisatrice de l'Etat, une marche forcée, et l'absence de réponses concrètes à des interrogations légitimes des élus.

Ceci dit, le schéma pourrait être révisé en 2018.

- lecture de la « lettre du Maire » :
là aussi, sont dénoncées :
 - les trop grandes communautés
 - le manque de concertation
 - les interrogations légitimes des élus, restées sans réponse, sur les conséquences sur la fiscalité, le personnel, les transferts de compétences. En un mot, une vision technocratique du Territoire depuis Paris.

Monsieur le maire revient ensuite à la position de la commune de Luz.

Il regrette l'absence de réunion des communes du canton, soit à l'initiative de l'Association des Maires du canton de Luz, soit à l'initiative de monsieur le Conseiller Général.

Devant cet état de fait, le SIVOM de l'Ardiden s'est réuni pour tenter de prendre une position commune.

En résumé, les communes du SIVOM de l'Ardiden sont d'accord sur le périmètre, mais pas sur la façon d'y parvenir, c'est-à-dire la fusion, pour les raisons évoquées plus haut.

Pour Luz, il est nécessaire que la communauté de communes de Gavarnie-Gèdre soit auparavant dissoute, et que les communes de Gavarnie et Gèdre adhèrent chacune à la communauté de communes du Pays toy. Monsieur le maire donne lecture du projet de délibération allant dans ce sens : celle-ci est approuvée à l'unanimité.

2) Point sur l'abattoir du Pays Toy

Monsieur le maire fait un résumé du travail accompli par un cabinet spécialisé pour repositionner l'abattoir du Pays Toy.

Tout d'abord des investissements s'imposent à hauteur de 150 000 € pour la sécurité des employés.

Peut-être 30 % de subvention sont-ils envisageables ?

L'acquisition d'une machine à peler les moutons a aussi été évoquée pour augmenter le rendement de l'abattoir.

Le contexte départemental est en cours d'évolution : l'abattoir de Tarbes est privatisé avec le groupe ARCADY qui n'abattra plus les ovins (il restera pour cette espèce les abattoirs de Bagnères de Bigorre et Lannemezan).

Un privé serait intéressé pour gérer l'abattoir de Luz dont le déficit de fonctionnement actuel est de 80 000 € par an. Des discussions sont en cours.

A noter, enfin, l'absence de montée en puissance du tonnage AOC comme espéré à la création de l'abattoir.

3) Loyer de la centrale EJP

Le contrat entre EDF et le SIVU pour l'exploitation de la centrale EJP prendra fin en 2015. L'incertitude plane sur sa reconduction.

En attendant il se trouve que par faute de clause d'indexation dans le contrat de bail entre le SIVU et la commune de Luz pour l'exploitation de la centrale EJP, le loyer de celle-ci est inchangé depuis 1999.

C'est l'indice de la construction qui est en principe utilisé pour l'évolution des loyers.

Le conseil municipal demande donc la mise en place de cette indexation et le calcul du nouveau loyer en partant de 1999, mais sans reprendre l'antériorité des loyers qui auraient été alors appliqués.

4) Reversement du SIVU à la commune de Luz

La centrale EJP, propriété donc de la commune de Luz, dégage des excédents répartis les deux premières années entre Luz, Esquièze et Esterre, puis ensuite conservés par le SIVU qui avait de gros travaux à réaliser sur les territoires des 3 communes avec le changement de tension.

En 2011, l'excédent qui pourrait être reversé à Luz est de 152 592,63 € HT.

Les travaux prévus sur Luz par le SIVU sont estimés à 52 000 € HT.

La commune de Luz demande donc le reversement de 100 592,23 €.

5) Transformation de l'ancien Casino

- Avenant n°2 lot 1 : gros œuvre

Cet avenant de 324,30 € HT correspond à une petite intervention sur la toiture. Le conseil municipal donne son accord.

6) CSVB : proposition d'un avenant à la convention existante

Il s'agit d'un avenant pour l'entretien par la CSVB, à titre gratuit, de nouveaux sentiers sur Luz.

La CSVB entretiendra les sentiers d'un nouveau topoguide le PR 24, portant le nombre de sentiers entretenus de 22 à 46 sur l'ensemble du canton.

A cette occasion, Monsieur le maire présente les 2 topoguides le PR 22 et le PR 24, travail conjoint des trois Offices de Tourisme de la vallée, de la Fédération Départementale de Randonnée Pédestre, et de la CSVB.

7) Décision modificative

Cet ajustement budgétaire a pour objet :

- l'acquisition d'un nouveau tableau interactif pour l'école primaire (2 990 € TTC). L'école participe financièrement à hauteur de 2 500 € HT (la commune récupèrera le FCTVA en 2012)
- L'ajustement des travaux en régie pour la réalisation des jardins familiaux où il faut ajouter + 8 800 €.

8) L'arrivée du Tour de France à Luz-Ardiden

Cette étape a été un succès avec un record d'audience : 6 100 000 téléspectateurs.

Les images de Luz Saint Sauveur étaient belles et le nom de Luz et Luz-Ardiden répétés de très nombreuses fois.

Enfin sur le plan sportif on ne peut que se féliciter de la victoire d'un basque espagnol (notre clientèle hivernale) et du maillot jaune français.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.